

II

Le prêtre, revêtu des ornements du Saint Sacrifice, peut, moyennant un motif suffisant, distribuer la sainte communion aux fidèles immédiatement avant ou après la messe *privée* (*décret du 17 juillet 1894*) ; il n'en est pas de même pour la messe *solennelle ou chantée* ou encore conventuelle (*décret du 19 janvier 1906*) ; on ne peut dans ce cas donner la sainte communion que pendant la messe, après la communion du prêtre.

Méditation sur la Passion

Deuxième méditation

INCRÉDULITÉ DES APÔTRES. LES VUES HUMAINES

Nous lisons dans l'Evangile ces mots : « Tandis que les disciples étaient dans l'admiration des choses que faisait Jésus, celui-ci les instruisait et leur disait : Mettez dans vos cœurs ce que je vais vous dire : le Fils de l'homme sera livré entre les mains des hommes qui le feront mourir, et il ressuscitera le troisième jour. — Mais eux ne comprenaient point ce qu'il disait, et ce discours était tellement caché qu'ils n'y entendaient rien : et ils appréhendaient même de l'interroger sur ce sujet. » Mat. xvi. 21.

I Erreur des apôtres.

Les apôtres, enthousiasmés par les miracles de leur Maître et par sa popularité croissante, s'abandonnaient délicieusement à des rêves de grandeur terrestre. Vainement le Sauveur les rebutait, leur enseignait l'humilité, leur proposait les petits enfants pour modèles : ils s'entêtaient dans leur chimère. Même quand Jésus, soulevant les voiles de l'avenir, leur prophétisa sa passion et sa mort, leur surprise fut si grande qu'ils « ne comprenaient rien à ses paroles. » Pierre eut un jour l'audace de le dissuader de souffrir : « *Absit Domine*, à Dieu ne plaise ! » Ce qui lui attira cette sanglante réprimande de Jésus : « Arrière, Satan, tu me scandalises : tu n'as pas l'intelligence des choses de Dieu, tu n'as que des pensées humaines. » Mat. xvi. 23.

Prenons garde que les mouvements de la nature auxquels